

EARL DES BOVINS
40,
Hameau de Haute Visée
80600 DOULENS

PRÉFECTURE DE LA SOMME
Service Urbanisme Environnement
51, rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 1

Doullens, le 1 novembre 2017

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un atelier de :

➤ 800 bovins à l'engraissement,

au titre de la rubrique **2101-1** de la nomenclature des Installations Classées pour la protection de la l'Environnement sur la commune de :

- Doullens, hameau de Haute-Visée sur les parcelles cadastrées, section ZP 2, 56, 57.

L'exploitation est connue de vos services pour un effectif de 399 bovins à l'engraissement sous l'identité de l'EARL VIVIER depuis 2009. Une déclaration de changement d'exploitant est jointe au dossier d'enregistrement.

Le projet de développement est prévu à plus de 100 mètres des tiers. Toutefois, les installations existantes sont partiellement à moins de 100 mètres des habitations de tiers, je sollicite une demande de dérogation aux distances pour les anciens bâtiments, bénéficiant de l'antériorité sous le régime de la déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le gérant,

Vincent VIVIER

